

# Saint-Pierre-du-Chemin



## INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 232 - JANVIER 2025



Goûter du CCAS  
Le 19 décembre 2024



Vœux à la Pierre Rose  
le 8 janvier 2025



Le conseil municipal des enfants  
lors des Vœux du Maire le 17 janvier 2025

### ◆ Décisions du Conseil Municipal

#### Rénovation salle de sports

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une subvention de 50 % auprès du Département pour les frais d'études de la rénovation énergétique du complexe sportif.

#### Destruction nids de frelons asiatiques

L'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques est reconduite en 2025. Le montant de l'aide est de 50 % du coût TTC pour les particuliers et 50 % du coût HT pour les professionnels. Cette aide vient en complément de celle versée par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

Pour rappel, il convient de déclarer la présence du nid auprès de la mairie et de faire appel à un prestataire agréé (liste et formulaire disponibles à la mairie).

#### City Stade

Les marchés de travaux pour le city stade, le terrain de pétanque et l'aménagement de la Vallée de l'Hyère ont été attribués aux entreprises PELLETIER TP et SPORTINGSOLS pour un montant total de 126 953,90 € HT.

## ◆ Invitation Saint Valentin



**Daniel MOTTARD,**  
Maire de Saint-Pierre-du-Chemin  
Le Conseil Municipal

**Jackie CORNU**  
Président de l'Association St Valentin  
Le Conseil Municipal

Ont l'honneur de vous inviter  
à l'inauguration des  
« Journées St Valentin »

**Le Lundi 10 février 2025  
à 19 heures  
Salle des Halles**

en présence de **Monsieur Pierre HENRIET**, Député  
de **Monsieur Philippe BARRÉ**, Conseiller Régional  
et de **Monsieur Valentin JOSSE**, Conseiller Départemental  
et **Président de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie**

## ◆ Biens sans maître

Les biens sans maître sont des biens immobiliers et/ou terrains dont les propriétaires ne peuvent être identifiés (inconnus, disparus ou décédés) et dont les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. En 2023, le conseil municipal avait décidé de cibler plusieurs habitations, terrains sur la commune qui pouvaient être considérés comme des « biens sans maître ».

Ainsi, les biens suivants avaient été repérés :

- 2 rue du Bourgneuf
- 2 rue de l'Épine
- Parcelles lieudit Les Germinières
- 4 et 6 rue Pierre Bressuire
- 5 lieudit La Fillolière

Pour cela, la commune est accompagnée par Vendée Expansion. Une convention a été signée le 3 juillet 2023 dans le but de réaliser une enquête foncière, qui comprend l'évaluation des besoins en liaison avec les administrations et la recherche de tout propriétaire et ayant droits.

A la suite, un arrêté a été pris et affiché du 6 mai au 6 novembre 2024 sur les différents biens. Le conseil municipal, lors de sa séance du 11 décembre, a incorporé les biens dans le domaine communal.

Par la suite viendra la négociation avec les futurs acquéreurs.

Le but de cette opération étant que les « biens sans maître » soient réhabilités.

**Si des personnes sont intéressées par ces biens, elles sont invitées à se renseigner en mairie jusqu'au 15 mars.**





### ◆ **Objets trouvés**

De nombreux objets sont régulièrement déposés en mairie (clés, lunettes, foulards, vêtements, ...). Ces biens attendent leurs propriétaires. Lorsque vous perdez un objet sur la commune, n'hésitez pas à contacter la mairie.

### ◆ **Recensement citoyen**

#### **J'AI 16 ANS : J'EFFECTUE MON RECENSEMENT CITOYEN**

**Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à 16 ans.**

- Qui ?** Tout jeune de nationalité française, fille et garçon.  
**Où ?** A la mairie de son domicile.  
**Quand ?** A partir de 16 ans et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.  
**Pourquoi ?**
- Pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
  - Pour s'inscrire aux examens et concours (CAP, BEP, Bac, permis de conduire, concours de la fonction publique)
  - Pour être inscrit d'office sur les listes électorales à sa majorité



#### **Pièces à fournir :**

- carte nationale d'identité ou passeport valide
- livret de famille à jour
- justificatif de domicile

Une attestation de recensement sera délivrée au jeune, elle est indispensable pour toutes les démarches énumérées ci-dessus. Vous devez faire la démarche de recensement vous-même à la mairie. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

**Pour tous renseignements, contacter la mairie : 02.51.51.71.63**

### **RAPPEL POINT COLLECTE VERRE ET PAPIER**

Le papier et le verre sont collectés en point d'apport volontaire.

La commune dispose de 4 points de collecte :

- **Zone Artisanale de l'Orée du Bois**
- **Place du Champ de Foire**
- **Rue des Tuileries**
- **Route de La Chambaudière**

Si un point est saturé, rendez-vous sur un autre point de collecte afin de ne pas laisser de déchets joncher le sol.



### **ACCES AUX DROITS (TZNR)**

La Communauté de Communes s'est engagée en faveur de l'accès aux droits. Vous pensez n'avoir droit à aucune prestation, aide ou même à aucun service ?

Le Territoire Zéro Non Recours (TZNR) est là pour répondre à vos questions. Une animatrice peut vous recevoir en entretien individuel afin de faire un point sur votre situation et vous accompagner dans les demandes d'aides et prestations sociales auxquelles vous pourriez prétendre.

Cet entretien est gratuit et confidentiel.

Vous pouvez vous rendre à la mairie pour prendre rendez-vous avec la conseillère.

**Plus de renseignements sur :**

**<https://www.pays-chataigneraie.fr/territoire-zero-non-recours/>**



**SALON** | **EMPLOI**  
**Saison**  
**FORMATION**

**2025**

**Fais décoller ta carrière !**

**VENDREDI 07 FÉVRIER 2025**  
Espace René Cassin-La Gare • Fontenay-le-Comte  
Entrée gratuite • Restauration sur place **10h30 - 19h00**

Fontenay-le-Comte, France Travail, Massinazab le Sarzeau, CAP EMPLOI, P. Châtagnier, Pays de Fontenay-le-Comte, Vendée, Vendée Grand Sud ATTRACTIVITÉ & ÉCONOMIE

**COLLECTE DE L'AMIANTE**  
*Collecte gratuite, réservée aux particuliers du territoire du SCOM*

DECHETERIE	DECHETERIE
<b>LES ESSARTS</b>	<b>MONTOURNAIS</b>
Lundi 7 avril 2025	Lundi 17 mars 2025
Lundi 8 septembre 2025	Lundi 14 avril 2025
Lundi 6 octobre 2025	Vendredi 17 octobre 2025

**Inscription obligatoire**  
**02 51 57 11 93**

**a** **DANGER AMIANTE**  
Dépôt strictement réglementé

ScOm EST-VENDÉE  
La collecte des déchets



### Mini-Agenda

- 10/02 : Inauguration St Valentin (salle Halles)
- 11 au 15/02 : Semaine St Valentin (salle Halles + Chez JB)
- 15/03 : Concours de belote - AFN (salle Halles)
- 22/03 : Pêche à la truite - OGEC
- 23/03 : Marche - Asso Espoir (départ salle des Halles)
- 28/03 : Tournoi Tac-Tik - Chemin de la Danse (salle Halles)
- 04/04 : Bol de riz - Ecole Sacré-Cœur (salle Halles)
- 19/04 : Chasse aux œufs (Jardin du Presbytère)

### ◆ **PPRI Sud-Est Vendée**

L'Etat conduit actuellement des études du risque inondation dans le Sud-Est Vendée. Ces études aboutiront sur les communes les plus exposées à un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Le Préfet de Vendée invite tous les habitants du territoire à participer à des réunions publiques.

**Infos sur : [www.ppri-sudest-vendee.fr](http://www.ppri-sudest-vendee.fr)**

PRÉFET DE LA VENDÉE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

**PPRI Sud-Est Vendée**

**Plan de Prévention du Risque Inondation**

2 réunions publiques d'information

PPRI AUTISE - SÈVRE NIORTAISE <b>28 JANVIER</b> Rives d'Autise 18h salle des Ormes, 15 Rue de la Venise Verte	PPRI VENDÉE <b>5 FÉVRIER</b> Fontenay-le-Comte 18h salle des OPS, 102 rue de la République
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

**POUR EN SAVOIR**  
RETROUVEZ TOUTES LES INFOS ET DONNEZ VOTRE AVIS SUR [www.ppri-sudest-vendee.fr](http://www.ppri-sudest-vendee.fr)